

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°34/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Convocation et affichage : 17/07/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LA PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Le SPANC s'assure que les installations ne génèrent pas de danger pour les personnes ni de risque pour l'environnement

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Il permet ainsi d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire commente le rapport de la communauté de communes sur le prix et la qualité de ce service public. Cette année 2024, la Société des Eaux de Marseille a effectué 12 contrôles de bon fonctionnement demandés par la CCJLVD. Par ailleurs, elle a été sollicitée pour faire 5 contrôles pour vente.

Elle a aussi effectué 5 contrôles de conception et 7 contrôles de bonne exécution dans le cadre de réhabilitations.

Au final, au 31 décembre 2024, parmi les 378 installations que compte le territoire, 367 ont déjà été contrôlées. Parmi celles-ci, il apparaît que 157 d'entre elles sont conformes, 111 sont non conformes sans risque sanitaire ou environnemental et 99 sont non conformes. La CCJLVD présente ainsi un taux de conformité (en incluant les installations non conformes tolérables) de 73.05 % et indique que pour la commune, 15 habitations ont un assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 29 juillet 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Raymond GROS